

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

# **PROCES-VERBAL**

## **N° 2019/08**

### **DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 15 octobre 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

**Etaient présents :**

**M. Jean-Claude PALAIS**  
**Mme COLLON Colette**  
**M. POIRON Jean-Pierre**  
**Mme ESCOFET Danièle**  
**M. BISSAY David**  
**Mme DENIS Chantal**  
**Mme GIROUD Sylvie**  
**M. PERRIER Guy**  
**Mme PERIAT Véronique**  
**Mme SERRAILLE Joëlle**  
**M. TRIBOLET Didier**  
**M. MUZELLE Robert**

**Excusé :**

**M. ROCHARD Jean François (pouvoir à Mme le Maire)**

**Secrétaire : Mme Joëlle SERRAILLE**



## ORDRE DU JOUR :

- Eglise : Lancement souscription par Fondation du Patrimoine
- Voirie 2020
- Dossier demande de subvention Restaurant Loïc PICAMAL
- SIEL : Travaux de remplacement éclairage public Place Giroud
- Approbation conventions boues
- Compta : mise en non-valeur
- Signalétique
- Aire de covoiturage
- Containers de tri enterrés
- Aire de camping-car
- Personnel communal :
  - Contrat de Christophe BERNINI au 01/12/2019
  - Contrat de Sylvie IMBERT au 01/01/2020
- Ehpad « Les Jacinthes » - extension
- Bons de Noël
- Approbation de la convention de gestion passée entre la Commune et Forez Est concernant la maintenance et l'entretien de la ZA Les Gagères
- FOREZ Est : Compte rendu réunion PLUI
- FOREZ Est : Compte rendu réunion PLH
- Questions diverses :
  - Retour réunion participation citoyenne
  - Réunion publique actions syndicats de rivière (Echansieux, la Pothière) – zero phyto - haies
  - Réunion publique SIEL (THD42) le 28.11.2019

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

### **⇒ Liste des délibérations prises à la date du 10.09.2019**

10 septembre 2019	
2019.07.01	Réalisation d'une étude diagnostic et schéma directeur assainissement
2019.07.02	Approbation des conventions de déversement signées avec Ets Rochebillard et Blein
2019.07.03	DM 01 - inscription au budget acquisition scierie Giroud
2019.07.04	Acquisition de la scierie GIROUD et demande de subvention à la Région
2019.07.07	payfip
2019.07.08	Versement d'une subvention de 200 € à la Boule Amicale
2019.07.09	Approbation rapport eau
2019.07.10	Approbation rapport assainissement
2019.07.11	Approbation rapport SEDL
2019.07.12	Dénomination des voies (rue des Gagères et Chemin de Ste Agathe)
2019.07.13	Approbation du PV de retour de transfert de voirie à la CC à la commune
2019.07.14	DM 02 - Commune

## **1. Eglise : Lancement souscription par Fondation du Patrimoine**

La fondation du patrimoine a accepté la souscription pour la rénovation de l'église.

Les flyers explicatifs seront distribués aux donateurs potentiels et seront mis à disposition dans les commerces et à l'église ainsi qu'à tous les membres du conseil municipal pour distribution dans l'entourage. Les 3 maquettes des couleurs seront également affichées à l'église.

Une demande de DETR (Dotation d'Etat) sera faite auprès de la Préfecture, ainsi qu'une demande de subvention auprès du Département.

**Le Conseil Municipal demande** les subventions ci-dessus indiquées.

Au cas où il y aurait un reliquat, il pourrait servir à la chapelle, notamment à la réfection du mur extérieur qui se fait accrocher régulièrement. Un chantier de jeunesse pourrait être organisé pour entreprendre la rénovation du mur extérieur et des peintures de la chapelle dès l'été prochain. Les jeunes (une dizaine) seraient logés à la salle Marius GROS.

## **2. Voirie 2020**

Les travaux de voirie prévus en 2020 concerneront la 2de partie de voirie chez Buron (entre Buron et Montchal), ainsi que plusieurs réparations et du point à temps.

Nous avons délibéré pour reprendre la compétence voirie. Ce qui veut dire que l'on pourra prendre le prestataire de notre choix.

En 2019, il y a un reliquat de Voirie chez Eiffage à faire en 2020.

Il a été décidé de faire du point à temps et différents chantiers seront chiffrés par les entreprises. Ce qui ressort le plus, ce sont les carrefours et des petits chantiers de reprise de chaussée.

Mme le Maire signale que l'enveloppe des marchés publics passe de 25 000 € à 40 000 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour ce qui concerne la procédure des marchés adaptés, ce qui nous laisse des marges de manœuvre sur le choix du prestataire voirie.

Néanmoins, il est à prévoir des dépenses conséquentes au titre de l'assainissement et de la mise en séparatif de la place de la chapelle, de la rue St Roch et sur la RD1, une fois la construction par Loire Habitat achevée, c'est-à-dire en 2021/2022. L'étude diagnostic permettra de connaître les travaux à entreprendre.

## **3. Dossier demande de subvention Restaurant Loïc PICAMAL**

Loïc Picamal va réaliser la réfection intérieure et extérieure de son restaurant. Afin qu'il puisse bénéficier des aides de Forez Est et de la Région, il est nécessaire que la commune lui accorde la subvention dédiée au commerce. Compte tenu du montant des travaux, la subvention pouvant être accordée se monterait au maximum, soit à 2.000 euros.

**Le conseil municipal approuve** le versement de la subvention à l'unanimité.

#### 4. SIEL :

##### ➤ Travaux de remplacement éclairage public Place Giroud

La grêle a cassé les boules des lampadaires place Giroud. Ces lampadaires n'existent plus, il convient donc de les changer. Une déclaration a été faite auprès de AXA, le remplacement reviendrait à la commune à 4 487 €, remboursement AXA à déduire.

**Le conseil municipal approuve** le remplacement à l'unanimité.

##### ➤ Travaux d'installation d'un lampadaire place Fouillat

Un lampadaire sera installé Place Fouillat pour 2 539 €. Il s'agit d'éliminer le trou noir qui persiste à l'entrée de la place, côté espace Violay 1004. Un lampadaire devait être installé sur la terrasse du bâtiment de Loire Habitat, mais deux lampes seront posées en façade, ce qui permet de récupérer ce lampadaire.

**Le conseil municipal approuve** l'installation d'un lampadaire à l'unanimité.

Mr Muzelle demande l'extinction de nuit.

Mme le Maire rappelle que pour éteindre la nuit il faut des horloges astronomiques dans les transformateurs. Ce qui est très onéreux. Néanmoins, dans un premier temps, la rue principale et la rue de la mairie pourraient être éclairées avec des leds afin de réaliser des économies au niveau de la consommation. Dans un second temps, selon l'étude du SIEL (syndicat d'éclairage), quelques horloges astronomiques pourraient être installées pour éteindre les endroits les plus éloignés du centre bourg (lotissements, routes départementales, etc...)

Il faut être prudent, car certaines communes reviennent en arrière.

#### 5. Approbation conventions boues

Des conventions seront signées entre SUEZ, la Commune et 3 agriculteurs, pour une durée de 3 ans :

- GAEC de Jourcy
- GAEC des Olmes
- M. Verne Pascal

Il s'agit de procéder à une valorisation agricole des boues de la station d'épuration permettant de répondre aux obligations législatives et réglementaires.

Les utilisateurs épandront ces boues sur leurs terrains agricoles répertoriés dans le plan d'épandage.

Ces conventions mettent en place les engagements et responsabilités de chacun.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité les conventions et autorise Madame le Maire à les signer.

Mme le Maire évoque la possibilité de passer sur un système de traitement des boues par roseaux. En effet, la boue est déjà égouttée lorsqu'elle est introduite sur la table d'égouttage qui la rend encore plus dense. Disposer cette boue dans des bacs à roseaux nous affranchirait de cette table d'égouttage qui devra un

jour ou l'autre être changée et qui nécessite une attention particulière quotidienne. De plus l'ajout de chaux ne serait plus nécessaire et le plan d'épandage n'aurait plus lieu d'être. Ce système nous permettrait des économies intéressantes. Une étude sera réalisée afin de déterminer ce qui serait le plus adapté.

#### **6. Compta : mise en non-valeur**

**Le conseil municipal décide** la mise en non valeur de 180 €, concernant des titres de 2016, 2017 et 2018 relatifs à des tickets de piscine ainsi que des droits de place non réglés.

#### **7. Signalétique**

Madame le Maire présente les visuels touristiques qui seront installés sur les panneaux en bois : celui du pique-nique, celui du Gros Fayard sera installé à la Tour Matagrin, celui de Fontbonne, celui de l'aire de jeux sera installé à proximité de l'espace Violay 1004, et un nouveau sera installé au parc aventure.

Le visuel du pique-nique sera joint au compte rendu.

Deux totems seront installés vers l'Espace Violay 1004 pour l'identifier.

La réutilisation des panneaux bois déjà en place sur les sites, nous permet de passer à un projet « Signalétique touristique » estimé à 25 000 €, à 7 000 € avec une subvention de 60 %.

Il reste la signalétique institutionnelle (bâtiments communaux, entreprises, zone d'activité) qui est en cours d'étude. Là aussi, les poteaux sur lesquels viennent se fixer les lamelles directionnelles seront réutilisés.

#### **8. Aire de covoiturage + garage à vélo**

Forez Est propose d'installer des aires de co-voiturage dans les communes qui le désirent. Une aire de co-voiturage sera installée place Fouillat et signalée par un panneau. Des garages à vélo seront également installés, y compris pour les enfants qui pourraient venir en vélo pour prendre le car scolaire : l'un place Fouillat, à côté de l'abri bus, et l'autre Place de la mairie, à côté de l'abri bus également. Des racks à vélo seront également disposés place du monument, sur la place la plus en pente.

#### **9. Containers de tri enterrés**

Deux agents de Forez Est sont venus visiter les deux sites actuels des containers de tri. Les emplacements pour les containers enterrés seront au même endroit pour ceux situés place de la Mairie, et à la place de l'aire de camping-car place Giroud.

Mr Muzelle repose la question des cartons. Mme le Maire confirme qu'il n'y a plus de contrat pour les cartons, et ils doivent être emmenés à la déchèterie.

#### **10. Aire de camping-car**

Les emplacements des camping-cars ne seront de fait, plus disponibles place Giroud, il est donc nécessaire de trouver un autre endroit. Mme le Maire a proposé à Forez Est de mettre à disposition la parcelle appartenant à la mairie

(où sont installés les forains pour la fête) afin que Forez Est puisse installer une borne et éventuellement une barrière. Cet accord permettrait à Forez Est de percevoir la taxe de séjour. L'application Camping-car park aménage les aires de camping-car (borne et barrière) et répertorie les zones de camping-car sur son site. Les camping-caristes sont ainsi informés en temps réel de la disponibilité des places. On pourrait donc être répertorié sur la plateforme nationale.

#### **11. Personnel communal :**

Contrat de Christophe BERNINI au 01/12/2019 pour un an.

Contrat de Sylvie IMBERT au 01/01/2020 jusqu'au 03 juillet 2020

**Le Conseil Municipal émet un avis favorable**

#### **12. Ehpad « Les Jacinthes » - extension**

Lors du CCAS, une délibération a entériné le prix des repas qui passe à 3,70 €. Le logiciel cantine sera mis en place pour la rentrée scolaire de septembre 2020. Il permettra le paiement en ligne, comme l'exige la loi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le projet initial d'extension de la maison de retraite a été refusé par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Un autre projet sera présenté, il consistera à réaliser un agrandissement du côté du parking derrière l'église, afin d'aménager deux chambres doubles supplémentaires, non pour accroître la capacité d'accueil mais pour dédoubler des chambres doubles trop petites, d'agrandir la salle de motricité pour la transformer en salle de bien-être pour les résidents, où la messe pourra être célébrée. La plafond de la chapelle s'est en partie effondré suite aux intempéries de grêle qui ont gravement endommagé le toit. Les célébrations se font donc dans la salle de motricité. De fait, la nouvelle salle pourrait également être destinée aux célébrations hebdomadaires. La chapelle serait donc à terme destinée à recevoir une chambre double.

Une petite véranda pourrait également être prévue sur le jardin. Cet agrandissement permettrait en outre de résoudre les problèmes d'infiltration d'eau récurrents du côté du parking de l'église.

La porte ouverte fut un vrai succès. Beaucoup de monde avec d'excellents retours sur la tenue de notre EHPAD.

Repas de Noël : le 20 décembre 2019.

#### **13. Bons de Noël**

Un courrier sera adressé aux associations afin de connaître leur participation et au cours d'une autre séance, la participation du CCAS sera arrêtée.

#### **14. Vente par la Commune de VIOLAY à la Communauté de Communes de Forez Est des 5 parcelles situées sur la ZA « Les Gagères » :**

- **Approbation de la cession de la ZA au prix de 143 709 €**
- **Approbation de deux conventions**

Madame le Maire rappelle que la Commune cède à la Communauté de Communes Forez Est les 5 parcelles cadastrées section B N° 1037, 1038, 1041, 1042, 1045 situées sur la zone d'activité les Gagères au prix de 143 709 €.

**Le Conseil Municipal** approuve la cession et autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente.

Elle porte à la connaissance de l'assemblée les deux conventions de gestion à passer entre la Commune et Forez Est concernant :

- **les prestations techniques de petits travaux d'entretien**

La Communauté de Commune Forez Est est propriétaire des 5 parcelles de terrain à bâtir qu'il reste à vendre sur la zone des Gagères. Dans un souci de rationalisation des missions, de mutualisation des moyens, et pour maintenir une continuité et une qualité de service ainsi qu'une réactivité optimum, Forez-Est confie à la Commune de VIOLAY la gestion des prestations techniques de petits travaux et d'entretien des parcelles non vendues afin de maintenir l'attractivité de la zone. Le coût horaire qui sera facturé à Forez Est est de 21 €.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré approuve la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

- **la maintenance et l'entretien de la ZA « Les Gagères »**

La ZA a été transférée à Forez-Est. Or, il est nécessaire de maintenir une continuité et une qualité de service et de garantir un niveau de réactivité optimum quant à la réalisation des travaux d'entretien de la zone (voirie, éclairage public, bassin de rétention). Considérant que la Commune dispose du personnel et des équipements pour la réalisation de ces travaux, Forez-EST confie à la commune de VIOLAY la gestion des prestations de maintenance et d'entretien de la zone dont le montant estimé qui sera facturé à Forez Est s'élève à la somme de 1 575.05 €/an.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré approuve la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

## **15. FOREZ Est : Compte rendu réunion PLUI**

Mme le Maire présente la première réunion qui a eu lieu sur le PLUI, issu des différentes directives nationales. Il s'agit d'un plan local d'urbanisme intercommunal qui tiendra compte des polarités et potentiels des différentes communes qui composent la communauté de communes. Le PLU communal devra se mettre en conformité avec le PLUI.

## **16. FOREZ Est : Compte rendu réunion PLH**

Le Plan Local de l'Habitat est un outil intéressant qui déterminera, en fonction d'un état des lieux sur les communes, quelles actions pourraient être menées pour les habitants ou les communes afin d'améliorer notamment les centres bourgs, et éviter la consommation de foncier. Mme le Maire précise que ce PLH reprend en totalité ce que nous avons réalisé sur Violay ces dernières années : destruction de friches industrielles et/ou maisons insalubres, réaménagement du cœur de village, reconstruction de logements adaptés, etc....

Des subventions pourraient être accordées aux habitants pour les aider dans la rénovation de leurs maisons vétustes.

17. **Questions diverses** :

- **Retour réunion participation citoyenne** : Le Major Hervé Golliard est venu présenter le concept en réunion publique. Les personnes présentes se sont montrées intéressées. Une convention sera signée avec la gendarmerie, le sous-Préfet et la Mairie. Des panneaux indiquant la participation citoyenne seront posés aux entrées de la commune. Ces panneaux permettent en général de dissuader à eux-seuls les mauvaises intentions.  
Chaque habitant peut également être acteur de sa propre sécurité et peut appeler le 17, si besoin.
  
- **Réunion publique actions syndicats de rivière** (Echansieux, la Pothièrre) – zéro phyto, pesticides – plantation de haies – Continuité écologique du cours d'eau de la Pothièrre par le Smaelt : Elle aura lieu :  
**le vendredi 22 novembre 2019 à 19 heures**, salle D. Linder
  
- **Réunion publique SIEL (THD42)** – fibre optique. Elle aura lieu :  
**le jeudi 28 novembre à 18h30** à l'espace Violay 1004,  
avec une partie des communes de Montchal, St Cyr de Valorge et Ste Colombe sur Gand.

**Prochaine réunion :**

- **03 Décembre 2019**

Fait à Violay, le 15 octobre 2019

Le Maire,  
Véronique CHAVEROT

